

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom ou dénomination sociale : EXCELLIS INGENIERIE ET PATRIMOINE

Adresse professionnelle ou siège social : 11 RUE DE CHAVRIL, 69110 SAINTE FOY LES LYON

SIREN: 503243602

NAF/APE : 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé MARTINEZ SEBASTIEN, responsable de traitement et DPO pour traitement de votre dossier et suivi au sein de notre cabinet. Elles sont conservées pendant 5 ans. Au niveau des sauvegardes, nous sommes sur 2 semaines de rétention des sauvegardes quotidiennes FTP et 1 semaine pour les bases de données.

Les données sont encryptées entre le serveur et l'internaute par HTTPS.

Dans le cadre de nos services, nous serons amenés à accéder et/ou manipuler des données à caractère personnel au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sommes applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) La Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) Le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) Toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données qui le concernent, et pouvez exercer ces droits en adressant un courrier accompagné d'une copie d'un document d'identité portant sa signature : à EXCELLIS INGENIERIE ET PATRIMOINE dont l'adresse du siège social figure en première page.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 08044778 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie (courtier, mandataire ou mandataire d'IAS) et type (A, B ou C) d'intermédiaire ¹ : Courtier en assurance ou de réassurance de type B

Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévaut d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché, étant ainsi tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat qui serait adapté à vos besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acp.banque-france.fr

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :

(Activité régie par le Code monétaire et financier) Catégories d'intermédiaire Courtier en opération de banque et service de paiement (COBSP), immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 08044778.

Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acp.banque-france.fr .

Votre conseiller Sébastien MARTINEZ n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement. Sur demande de votre part, le nom de ces établissements vous sera indiqué.

Ces activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09- www.acp.banque-france.fr

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : (Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée) Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 69012016000015204 délivrée par la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Roanne. (Garantie financière de 110000 €) Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Contrôlée par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

¹ A : lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance = l'IAS l'indique au souscripteur éventuel et l'informe du nom de ces entreprises d'assurance ;
B : pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance + pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché = l'IAS informe le souscripteur éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille ;
C : pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance + service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée = analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou les contrats qui seraient les plus adaptés aux besoins du souscripteur éventuel.

Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans

Numéros de polices: 114240090

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance 750000 € par sinistre et par année d'assurance pour les opérations en Girardin	Montant des garanties : 3 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière :	RAS	115 000€	115 000€	110 000€
Franchise	10000 € par sinistre	10000 € par sinistre	20% par sinistre (maxi 10000 €)	10000 € par sinistre

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr.

LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES ²: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Activité	Type d'accord	Rémunération
PRIMONIAL	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
ODDO BHF	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
MMA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
GENERALI	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
SWISSLIFE	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
CARDIF	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
ORADEA VIE	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions

REMARQUE :

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL
Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT 125€ et TTC 150€

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

² Voir notice

MODE DE COMMUNICATION

La communication avec le client s'effectuera par rendez-vous, visioconférence, mail, courrier, entretien téléphonique...

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : EXCELLIS INGENIERIE ET PATRIMOINE 11 RUE DE CHAVRIL 69110 SAINTE FOY LES LYON

Par tel / fax : 09 72 48 15 72 ou par mail : contact@excellis-patrimoine.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :	
<p>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</p> <p>Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p>	<p>Pour les activités d'assurance</p> <p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09</p> <p>Site internet : www.mediation-assurance.org</p>
<p>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</p> <p><u>Pour les activités de CIF</u></p> <p>Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02</p> <p>Site internet : www.amf-france.org/fr</p>	<p>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières³</p> <p>Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES</p> <p>Site internet : http://www.anm-conso.com</p>

Le cabinet Excellis est adhérent de l'Anacofi, Anacofi CIF, Anacofi Immo et Anacofi IAS.

DATE ET SIGNATURE

<p>Le client :</p> <p>Fait à :</p> <p>Date :</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Le conseiller :</p> <p>Fait à :</p> <p>Date :</p> <p>Signature : _____</p>
---	---

Code APE 6619B / CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré sous le n°E001757 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org / La Société Excellis Ingénierie et Patrimoine est par ailleurs enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) en qualité de Courtier d'assurance de type B, sous le numéro 08 044 778. ORIAS : www.orias.fr, placée sous le contrôle de l'ACAM, 61 rue Taïbout, 75009 Paris / IAS (Intermédiaire en Assurance) et IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taïbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> / Courtier d'assurance de réassurance (COA) catégorie B et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) inscrit à l'ORIAS 08 044 778, site www.orias.fr / Carte de transactions immobilières n°CPI 69012016000015204 (Préfecture de LYON) sans détention de fonds/ couverture RC Pro (2 000 000 €/conseiller en gestion de patrimoine , 3 000 000 €/courtage assurance de personnes) et garanties financières (115 000 €/ IOBSP , 115 000 €/courtage assurance de personnes , 110 000 €/intermédiaire immobilier) souscrites auprès de MMA COVEA RISKS (police n°114 240 090) adresse : 19-21 Allées de l'Europe, 92616 CLICHY Cedex, siège social : 14 Bld Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 / Excellis est une entreprise inscrite au RCS de Lyon N°50324360200037, Sarl au capital social de 2000€, adresse du siège : 11 RUE DE CHAVRIL 69110 SAINTE FOY LES LYON.